

COMMUNE DE CIPIERES

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze janvier à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gilbert TAULANE, Maire.

Date de la convocation : 04/01/2023

Date d'affichage : 04/01/2023

Nombre de membres en exercice : 10 - **Présents :** 6 - **Représentés :** 3 - **Votants :** 9

Présents : Gilbert TAULANE (Maire), Anne MARRON, Christian PICQ (Adjoints), Jean-Louis MANUEL, Nathalie BOURGEOU, Marie Anne JALLAIS, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : Pierre MARTEL procuration à Gilbert TAULANE, Eric MACIOTTA procuration à Christian PICQ, Nicolas MARRON procuration à Anne MARRON

Absents : CURE Monique

Marie-Anne JALLAIS a été élue secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07/12/2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation des élus présents lors de la séance.

Le procès-verbal du 07/12/2022 est adopté à l'unanimité (9 voix POUR) par les membres du conseil municipal. Le maire et le secrétaire de séance signent le feuillet de clôture du registre de délibération.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. RESSOURCES HUMAINES	
D.2023/001	Création d'un emploi permanent - Service Technique
2. SERVICE FINANCIER	
D.2023/002	Décision Modificative n°5 – Régularisation de crédits au budget communal 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° Délibération : 2023/002

Objet : Décision modificative n°5 – Régularisation de crédits au budget communal 2022

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** par décision modificative les virements de crédits tels que ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	700.00	
Total D 022 : Dépenses prévues Fonct.	700.00	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		440.00
Total D66 : Charges financières		440.00
D 6711 : Intérêts moratoires, pénalités		60.00
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		200.00
Total D 67 : Charges exceptionnelles		260.00

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Gilbert TAULANE



Le Secrétaire de Séance,



Marie-Anne JALLAIS